

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1100, rue St-Omer à Lévis, **le mercredi (1<sup>er</sup>) premier février deux mille dix-sept 2017 à 8h**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Mario Fortier, Vice-président  
M. Réjean Lamontagne, Administrateur  
M. Michel Turner, Administrateur  
Mme Ann Jeffrey, Administratrice  
M. Serge Côté, Administrateur  
M. Pierre Lainesse, Administrateur  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
Mme Marjorie Guay, Rep des usagers du T.C  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
Mme Francine Marcoux, trésorière

**EST ABSENT:**

M. Mario Sirois, Directeur des opérations et satisfaction client

**-ORDRE DU JOUR-**

---

\*\*\*\*\* **PÉRIODE DE QUESTIONS** \*\*\*\*\*

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire \*\*\* **en début** \*\*\* de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Période de questions
  3. Adjudication d'un mandat de services professionnels en architecture et en génie pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux du projet d'agrandissement du centre d'opération de la Société de transport de Lévis, 1100, rue Saint-Omer à Lévis (Appel d'offres 2016-148);
  4. Période de questions
  5. Levée de l'assemblée
-

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION 2017-017-

Il est proposé par madame Nathalie Plante  
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du mercredi 1<sup>er</sup> février 2017 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

---

## 2. Période de questions

Aucune question

---

## 3. Adjudication d'un mandat de services professionnels en architecture et en génie pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux du projet d'agrandissement du centre d'opération de la Société de transport de Lévis, 1100, rue Saint-Omer à Lévis (Appel d'offres 2016-148)

### RÉSOLUTION 2017-018-

**CONSIDÉRANT :** la résolution 2016-209 autorisant la Direction générale à lancer un appel d'offres public pour la confection des plans et devis et la surveillance du projet d'agrandissement du centre d'opération, partie « garage » du 1100, rue Saint-Omer à Lévis ;

**CONSIDÉRANT :** la résolution 2016-210, en vertu de laquelle, les critères d'évaluation et la nomination des membres d'un comité d'évaluation des offres de service pour un mandat de services professionnels ont été adoptés ;

**CONSIDÉRANT :** qu'un appel d'offres public a été placé sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) - (Appel d'offres-2016-148) et publié dans l'édition du 14 décembre 2016 du quotidien Le Soleil et que les soumissionnaires avaient jusqu'au 18 janvier 2017 pour déposer leur proposition ;

**CONSIDÉRANT :** que suite à l'appel d'offres public, sept (7) firmes ont déposé une offre de service dans les délais prescrits;

**CONSIDÉRANT :** que le 30 janvier 2017, les membres du comité d'évaluation se réunissaient en présence d'un secrétaire afin de procéder à l'évaluation des offres de services reçues;

**CONSIDÉRANT :** que parmi les sept (7) offres de service reçues, deux (2) d'entre elles n'ont pas atteint la note minimale de 70%;

**CONSIDÉRANT :** que parmi les autres soumissionnaires qualifiés, la firme CCM2 architectes S.E.N.C.R.L. a présenté la plus basse soumission conforme ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du comité d'évaluation à la Direction générale ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Mario Fortier  
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu à l'unanimité

**QUE** ce Conseil octroie le mandat de services professionnels en architecture et en génie pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de l'agrandissement de la partie « garage » du centre d'opération de la Société de Transport de Lévis au 1100, rue Saint-Omer à Lévis à la firme « CCM2 architectes S.E.N.C.R.L. » pour un montant total de 111 170 \$ plus les taxes applicables ;

**QUE** les honoraires professionnels ainsi engagés soient couverts par le règlement d'emprunt 139 dûment approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 24 janvier 2017.

**Adoptée.-**

---

#### **4. Période de questions**

Aucune question

---

## **5. Levée de l'assemblée**

### **RÉSOLUTION 2017-019-**

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le président,  
Michel Patry**

---

**Le secrétaire,  
Jean-François Carrier**